



Chers amis,

L'été 2015 restera gravé dans les annales cynégétiques de Loir-et-Cher. Je ne veux pas parler de la chaleur, de la sécheresse, ou du manque d'eau que nous avons subi pendant quelques semaines mais d'un arrêté préfectoral, unique en son genre, qui a interdit "la chasse" sur les premiers jours de juillet. Votre Président a réagi moins de 3 jours après la parution de cet arrêté inattendu ! En effet par courrier, j'interpellerai Monsieur le Préfet, sur le bien fondé de son geste. Fallait-il interdire "la chasse" au motif que les nombreux feux de chaume, de récolte ou de broussailles, étaient provoqués par des engins agricoles ? Quid de nos amis déterreurs qui ne pouvaient plus exercer librement leur passion ? Quid de nos amis archers qui à ma connaissance n'utilisent pas encore de flèches incendiaires à la chasse ? Quid des amateurs de ball trap qui allaient soi disant répandre le feu à cause de la retombée des plombs ? En enfin, quid tout simplement des chasseurs à l'arme à feu, en pleine saison d'approche et d'affût, empêchés dans leur pratique au prétexte "qu'une balle en ricochant sur un silex aurait pu provoquer un incendie" (sic)! Vous avez été nombreux à réagir, et je vous en remercie. Mais il aura bien fallu encore quelques mails et courriers divers (et pas moins de deux autres arrêtés en 10 jours), pour que la situation redevienne "normale"...

Nous avons donc pu continuer nos chasses d'été et certains en ont d'ailleurs largement profité. Si quelques brocards et sangliers ont fait traditionnellement les frais de ces chasses estivales, les occasions sur les renards (apparemment très abondant cette année) ont été nombreuses; les chasseurs de petits gibiers nous remercieront.

Dans quelques jours le brame va commencer. Sachons profiter de ces raires toujours impressionnant, mais veillons aussi à la tranquillité de nos animaux, un dérangement excessif n'est pas de mise.

L'ouverture générale se profile donc et le maître mot cette saison est "REALISATION". Je souhaite vivement que les chasseurs de grand gibier de Loir-et-Cher puissent être montrés en exemple pour leurs actions diverses en faveur de la chasse départementale, un bon taux de réalisation des plans de chasse sera notamment une des façons de se distinguer.

Belle et bonne saison (en toute sécurité bien sûr...)

Philippe LAVALLART

Président ADCGG 41

Entretien avec Alain BERNARD, Président de l'Association Française pour l'Avenir de la Chasse aux Chiens Courants en Loir-et-Cher

Alain Bernard, nous avons l'hiver dernier présenté rapidement ce que pouvait apporter l'association pour les amateurs de chasse aux chiens courants, pouvez vous nous détailler un peu plus l'AFACCC41 ?

Notre association a été créée en 2005 dans notre département, et j'ai le plaisir de la présider depuis 2012. Nous rassemblons les chasseurs de chiens courants aussi bien à tir que les veneurs. Notre jeune association est forte d'une cinquantaine d'adhérents, mais au niveau national, c'est l'association cynégétique la plus nombreuse avec 12 000 membres.

Comment cette passion pour les chiens courants est elle née ?

Natif de Sologne, plus précisément de Millancay, je suis comme la plupart d'entre nous, « tombé » dedans dès mon plus jeune âge. Très tôt je suivais ma famille ou les amis à la chasse, et le recrissai des courants ma très vite « envouté ». Ce n'était pas toujours facile (et ça ne l'est toujours pas !) de pratiquer la chasse aux chiens courants sur les territoires de la région. En effet les propriétés sont assez souvent morcelées et à quelques exceptions près, arrêter une meute de petits bleus de Gascogne, ou de Saintongeais, lancée après un animal de chasse, demande de l'expérience et de la dextérité.

Il y a donc toujours un dilemme sur l'utilisation des chiens courants ?

Oui, en effet, beaucoup de chasseurs utilisent dans nos régions de petits chiens, genre Fox ou Jagdterrier, qui sont aussi d'excellents chiens, mais parfois dans de grandes enceintes, le gibier peut rester à



Entretien avec Alain BERNARD, Président de l'Association Française pour l'Avenir de la Chasse aux Chiens Courants en Loir-et-Cher

tourner dans la battue. L'utilisation d'un courant peut alors être préconisée pour pousser ce gibier à sortir vraiment du bois, pour franchir les lignes de postés.

Quelle serait alors la « recette » pour une belle chasse aux chiens courants ?

La chasse à tir à l'aide de courants ne nécessite pas forcément de grandes meutes de 50 chiens ! Quelques chiens peuvent suffire, il ne faut pas en mettre de trop. Le « rappel » est un élément primordial des chasses en battue, et l'utilisation d'une bonne pibole sera donc largement plébiscitée. Cependant un chien peut aussi suivre un gibier sur un trajet très important; nous avons aujourd'hui les moyens avec les colliers GPS de les localiser très facilement, leur utilisation massive est donc à encourager. Les désagréments avec le voisinage s'en trouveront largement diminués. Faisons également attention aux routes... Nos territoires de chasse sont très souvent coupés par des voies de circulation, prenons les devants pour anticiper leurs franchissements par nos précieux auxiliaires. La « protection juridique » que nous proposons à nos membres dans le cadre de leur cotisation, est d'ailleurs à ce sujet un élément fort apprécié.

Comment percevez-vous l'évolution de ce mode de chasse ?

Il y a encore de nombreux préjugés sur l'utilisation des chiens courants pour la chasse à tir dans nos régions, et c'est vrai que parfois on a pu assister à une mauvaise représentation de ce mode de chasse. Mais, à l'instar de ce qui est organisé avec l'opération « Un dimanche à la Chasse » je souhaite vivement faire la chasse aux idées reçues... L'échange avec les autres associations et l'ouverture vers le public sont des points fondamentaux qu'il faut travailler sans relâche. Administrateur national depuis 2012, j'ai la chance d'œuvrer dans les commissions « jeunes et dames » « juridique » et « service aux adhérents ». Cette vision nationale me permettra de mettre à profit des acquis pour une meilleure application (et implication) locale. Notre association est d'ailleurs très « ouverte », puisque nous acceptons tous les chiens, même ceux non inscrits au LOF.

Les concours de meutes sont une des particularités de votre association. Pouvez-vous nous en rappeler les grandes lignes ?

Les concours et épreuves de chiens courants de la FACCC sont des vecteurs de vulgarisation et de promotion de notre mode de chasse. Ils sont ouverts à tous les chiens courants du 6^{ème} groupe, qu'ils soient de race ou chiens de pays. On dit souvent que ce sont les vitrines de notre association. En ce sens, ces manifestations se veulent conviviales, chaleureuses, courtoises, et ouvertes aussi bien à un public averti qu'à des néophytes. Les concours sont considérés selon la loi comme des entraînements et non des actes de chasse. Ils se déroulent en milieu ouvert, sur gibier naturel, de l'ouverture générale au 31 mars.

L'ensemble des gibiers chassés par les chiens courants peut faire l'objet de concours de meutes (renard, lapin, lièvre, chevreuil, sanglier, cerf). Des épreuves individuelles sont également proposées pour les chiens de pied et les chiens rapprocheur.

Quel dernier message pouvons nous faire passer aux membres de l'ADCGG 41 ?

L'intensité de la chasse au sanglier par les chiens courants sur le département de Loir-et-Cher est noté seulement à 2,5 sur une échelle de 10... et je voudrais pour conclure vous évoquer l'étude lancée par la FACCC en partenariat avec la FNC, et l'ONCFS qui avait pour objectif de déterminer s'il existe une relation entre l'intensité de la chasse du sanglier aux chiens courants et les dégâts agricoles occasionnés aux cultures.

Démarrées en novembre 2013, la récolte et l'analyse des différentes données ont permis de déterminer que **la chasse aux chiens courants a un impact significatif sur la réduction des dégâts de sanglier, en particulier pour les cultures du maïs et la prairie**, en fonction du contexte paysager :

Jusqu'à 80 % de dégâts en moins pour une forte intensité de chasse aux chiens courants et se positionne toujours dans les quatre premiers contributeurs de réduction des dégâts commis par le sanglier. A méditer donc !

Alain Bernard , Président de l'AFACCC 41, 113 route de Fougères
41120 Cormeray 02 54 33 29 08 06 75 28 86 86
alain.bernard303@orange.fr www.faccc.fr

En bref.....En bref.....En bref.....

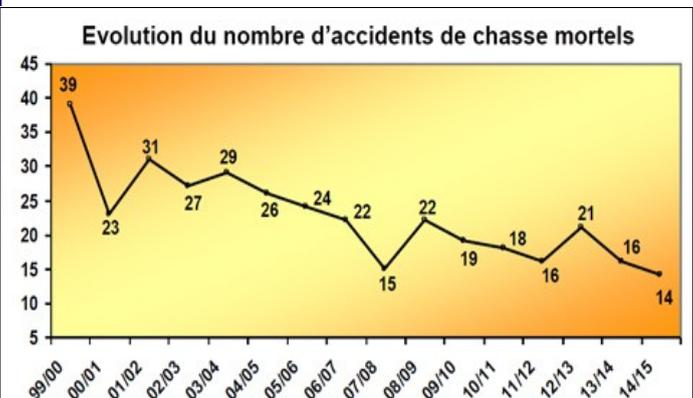
Devenu incontournable pour déterminer l'âge des ongules à partir de leur dentition et pour effectuer les mesures biométriques, **le guide: analyse tableau de chasse grand gibier** constitue un support visuel pratique et didactique à l'usage des chasseurs.

L'ONCFS et l'OGFH le mettent gratuitement à disposition des chasseurs.



Vous pouvez aussi le télécharger sur http://www.oncfs.gouv.fr/IMG/file/OGFH/OGFH_guide_mesures_ongules_dec_2012.pdf

Le réseau « Sécurité à la chasse » de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) publie chaque année le bilan des accidents de la saison écoulée (du 1er juin 2014 au 31 mai 2015) après en avoir analysé la nature et les circonstances. **Pour la saison 2014/2015, le nombre total d'accidents s'élève à 122 dont 14 mortels.** Il est important de noter que la tendance à la baisse des accidents mortels se poursuit cette année encore (plus bas chiffre historique) et ne concerne aucun « non chasseur ». Il est à déplorer cependant 2 décès par chevrotines...



Quizz brevet grand gibier...

De nombreux chasseurs hésitent encore à venir parfaire leurs connaissances en assistant à la séance de révision, puis en passant les épreuves du Brevet Grand Gibier. Nous illustrons à l'aide de quelques photos, dans chaque N° du Volcelest, le genre de question que vous pouvez y retrouver... réponses en page 4



1 La reconstitution de la ramure d'un cerf élaphe, dure en moyenne

- A : 2 – 3 mois
- B : 3 – 4 mois
- C : 4 – 5 mois



2 Cette photo a été prise dans le Loir-et-Cher :

- A : vrai
- B : faux

3 Indemnisation des dégâts agricoles... Chassez l'intrus

- A : mouflon
- B : chamois
- C : blaireau
- D : daim



4 Cette mâchoire de chevreuil appartient à un animal :

- A Dans sa première année
- B Dans sa troisième année
- C Dans sa cinquième année



Un dimanche à la chasse...



Nous comptons
sur vous tous !

A vendre chiots Jagd Terriers



Non LOF, nés le 04/07/15, portée de 6: 1 femelle et 3 mâles disponibles, . Parents origine chasse, mère tatouée 2GLK900, chiots sevrés et disponibles de suite (Loir-et-Cher)

Contact: 06 85 90 63 29

L'agenda...

1er septembre ouverture anticipée du cerf

27 septembre ouverture générale

23 octobre soirée ADCGG 41 « Le Chevreuil » avec Guy Bonnet et Stéphan Levoye

30 novembre retour du bilan intermédiaire Plan gestion sanglier

CONVOCAZIONE ASSEMBLEE GENERALE

VENDREDI 23 OCTOBRE 2015 18h

Centre de Formation des Pompiers, 55 rue des Laudières, Vineuil

Ordre du jour

Rapport moral et d'activité de l'association

Rapport financier

Questions diverses

L'Assemblée Générale sera suivi à partir de 19h30 d'une nouvelle « soirée de l'ADCGG 41 »

« Le chevreuil nouveau, un nouveau chevreuil ? »

Avec la participation de spécialistes de l'espèce :

Guy BONNET, administrateur ANCGG

Stéphan LEVOYE, Photographe animalier qui présentera son dernier ouvrage sur le chevreuil

À l'issue de la soirée un cocktail vous sera proposé...

En cas d'empêchement pour assister à l'AG
merci de bien vouloir retourner le pouvoir ci-joint, avant le 16 octobre.

Une grande soirée d'information sur le dossier « *tuberculose bovine* » est organisée par la FDC 41, le **vendredi 25 septembre à 18h30**, Centre de Formation des Pompiers, 55 rue des Laudières, Vineuil

- Les points essentiels pour assurer l'étude épidémiologique en cours
- L'état d'avancement de l'échantillonnage souhaité
- Les nouvelles mesures sanitaires mises en place sur le département
- Les divers moyens à mettre en œuvre pour limiter les risques en cours et à venir.

Ouvert à tous...



Réponses au
quizz Brevet
Grand Gibier p3

1 B / 2 B / 3 C / 4 A

ADCGG 41
Président
Philippe LAVALLART
40 Grande Rue
41 500 Lestiou
Téléphone 06 08 10 10 24
p.lavallart@agglopolys.fr



Retrouvez nous sur le Web www.ancgg.org/ad41

La chasse du grand gibier est toujours la cible de nombreux détracteurs (suppression de la chasse le dimanche, retour du tir du chevreuil à plomb, etc..etc..)

Notre association a besoin de vos remarques, suggestions et donc de vos adhésions pour défendre notre passion .

Adhésion pour l'année 2015 à l'association ADCGG 4120 €

Adhésion 2015 + abonnement à la revue Grande Faune.....47 €

Merci de nous adresser votre cotisation sans tarder, cela nous évitera des relances inutiles !

Trésorier : Michel Gaudron, 14 rue Ovide Scribe, 41 200 Romorantin